

De l'attraction à l'ancrage des IDE : le rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices

From attraction to anchoring of FDI: the role of financial innovation in reinvesting profits

Kaoutar SOUABNI

*Laboratoire de Recherche en Compétitivité, Performance et Économie des Marchés Faculté des Sciences
Juridiques, Economiques et Sociales Souissi, Université Mohamed V- Rabat, Maroc*

EL Houssain ELATIFE

*Laboratoire de Recherche en Compétitivité, Performance et Économie des Marchés, Faculté des Sciences
Juridiques, Economiques et Sociales Souissi, Université Mohamed V- Rabat, Maroc*

Correspondence address:

FSJES Souissi- Maroc

Cite this article

Souabni, K., Elatife, L. (2026). De l'attraction à l'ancrage des IDE : le rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices.
International Journal of Economics and Management Sciences, Volume 5, Issue 3 (2026), pp. 147-165.

Submitted: 25/05/2026

Accepted: 30/06/2026

International Journal of Economics and Management Sciences - IJEMS–
Volume 5, Issue 3 (2026)

Copyright © IJEM

www.ijemsjournal.com

Résumé

Les investissements directs étrangers sont le plus souvent étudiés à partir des décisions d'entrée et du volume agrégé des flux reçus par les économies d'accueil. Cette lecture demeure utile, mais elle laisse au second plan une question centrale : comment les bénéfices générés par les investissements directs étrangers (IDE) dans le pays d'accueil peuvent-ils être conservés et réinvestis localement ? Cet article propose un cadre conceptuel reliant l'innovation financière au réinvestissement des bénéfices issus des IDE. À partir d'une revue analytique et intégrative de la littérature, les bénéfices réinvestis sont appréhendés à la fois comme une composante statistique des IDE et comme une décision postérieure à l'implantation, susceptible de signaler la confiance de l'investisseur, l'ancrage local de l'investissement et la poursuite de son développement dans le pays d'accueil. L'article soutient que l'innovation financière ne constitue pas un déterminant automatique du réinvestissement, mais une condition facilitatrice pouvant améliorer les conditions opérationnelles, financières et informationnelles des investisseurs directs étrangers. Ce rôle s'exerce à travers quatre mécanismes : la réduction des coûts de transaction, l'amélioration de la gestion des flux de trésorerie, l'accès à des financements complémentaires et le renforcement de la confiance financière. La qualité institutionnelle et la régulation financière sont intégrées comme conditions modératrices. L'article contribue ainsi à rapprocher la littérature sur les bénéfices réinvestis des IDE et celle sur l'innovation financière, tout en ouvrant des pistes de validation empirique dans les économies émergentes et en développement.

Mots-clés : investissements directs étrangers ; bénéfices réinvestis ; innovation financière ; qualité institutionnelle ; économies d'accueil.

Abstract

Foreign direct investment is most often examined through entry decisions and the aggregate volume of flows received by host economies. This perspective remains useful, but it leaves aside a central question: how can the profits generated by foreign direct investment (FDI) in the host country be retained and reinvested locally? This article proposes a conceptual framework linking financial innovation to the reinvestment of earnings generated by FDI. Based on an analytical and integrative review of the literature, reinvested earnings are understood both as a statistical component of FDI and as a post-entry decision that may signal investor confidence, the local anchoring of investment, and the willingness to continue developing within the host country. The article argues that financial innovation is not an automatic determinant of reinvestment, but a facilitating condition that may improve the operational, financial, and informational conditions of foreign direct investors. This role operates through four mechanisms: the reduction of transaction costs, the improvement of cash-flow management, access to complementary financing, and the strengthening of financial confidence. Institutional quality and financial regulation are integrated as moderating conditions. The article thus contributes to bridging the literature on FDI reinvested earnings and financial innovation, while opening avenues for empirical validation in emerging and developing economies.

Keywords: foreign direct investment; reinvested earnings; financial innovation; institutional quality; host economies.

Introduction

Les investissements directs étrangers occupent une place centrale dans les débats sur le développement économique, l'intégration internationale et la compétitivité des pays d'accueil. Dans la littérature économique et managériale, les IDE sont associés à l'apport de capitaux, au transfert de technologie, à la création d'emplois, à l'amélioration de la productivité et à l'intégration des économies dans les chaînes de valeur mondiales (Dunning, 1988 ; Dunning & Lundan, 2008 ; OCDE, 2008 ; CNUCED, 2020 ; CNUCED, 2025). Pour les économies émergentes et en développement, l'attraction des IDE demeure un objectif stratégique, notamment lorsque l'épargne nationale ne suffit pas à financer l'investissement productif.

Toutefois, attirer des IDE ne constitue qu'une première étape. Une fois les investissements étrangers installés dans le pays d'accueil, ils génèrent des bénéfices qui peuvent être distribués sous forme de dividendes ou conservés dans l'entreprise d'investissement direct. Cette distinction est essentielle, car l'entrée d'IDE révèle une décision initiale d'implantation, tandis que les bénéfices réinvestis peuvent être interprétés comme un signal de continuité, d'ancrage potentiel et de confiance dans les perspectives du pays d'accueil (Lundan, 2006 ; Hansen & Wagner, 2022 ; Zélity, 2025).

Selon le *Balance of Payments and International Investment Position Manual* du Fonds monétaire international, les bénéfices réinvestis correspondent à la part des bénéfices non distribués de l'entreprise d'investissement direct qui revient à l'investisseur direct (FMI, 2009). L'OCDE les considère également comme l'une des principales composantes financières des IDE, avec les participations au capital et les prêts intra-groupes (OCDE, 2008, 2025). Cette définition montre que les bénéfices réinvestis ne doivent pas être réduits à une simple catégorie comptable. Ils renseignent sur la part des profits non distribués attribuable à l'investisseur direct et peuvent, dans une perspective économique éclairer la manière dont les investisseurs étrangers maintiennent ou non une partie de la valeur créée dans le pays d'accueil.

La littérature sur les IDE s'est néanmoins davantage concentrée sur les déterminants de l'entrée des investisseurs étrangers que sur les décisions qui interviennent après l'implantation. Les travaux fondés sur le paradigme OLI expliquent les choix de localisation à partir des avantages de propriété, de localisation et d'internalisation (Dunning, 1988 ; Dunning & Lundan, 2008). Ces approches restent fondamentales, mais elles ne suffisent pas toujours à expliquer pourquoi un investissement direct étranger déjà implanté décide de réinvestir ses bénéfices au lieu de les transférer au pays d'origine. Le réinvestissement doit donc être analysé comme une décision postérieure à l'entrée, liée à la rentabilité, à la confiance, aux opportunités locales, à la stabilité macroéconomique, à la qualité institutionnelle et aux conditions financières du pays d'accueil (Lundan, 2006 ; Oseghale & Nwachukwu, 2010 ; Polat, 2017 ; Kosztowniak, 2021 ; Hansen & Wagner, 2022 ; Zélity, 2025). Cette perspective permet de déplacer l'analyse de l'attractivité initiale vers la capacité du pays d'accueil à retenir et à valoriser les ressources générées par les investissements directs étrangers déjà présents.

Dans ce cadre, l'innovation financière peut jouer un rôle important. Elle désigne la création, la diffusion et l'utilisation de nouveaux instruments, services, processus ou technologies financières qui modifient la manière dont les activités financières sont organisées (Tufano, 2003 ; Lerner & Tufano, 2011 ; Khraisha & Arthur, 2018). Elle peut prendre la forme de systèmes

de paiement numériques, de services fintech, de solutions de supply-chain finance, d'outils de gestion des risques, de plateformes bancaires digitales ou de mécanismes améliorant l'accès au financement (Frame & White, 2004 ; Beck et al., 2016 ; Financial Stability Board, 2019). Toutefois, l'article ne suppose pas une relation causale directe : il propose une relation conceptuelle indirecte, expliquée par des mécanismes financiers et conditionnée par la qualité institutionnelle et réglementaire du pays d'accueil.

La question de recherche peut donc être formulée ainsi : dans quelle mesure et par quels mécanismes l'innovation financière dans le pays d'accueil peut-elle influencer le réinvestissement des bénéfices générés par les investissements directs étrangers (IDE) ?

L'objectif de cet article est de proposer un cadre conceptuel fondé sur la littérature afin d'identifier les mécanismes par lesquels l'innovation financière peut soutenir le réinvestissement des bénéfices des IDE. Notre contribution consiste à déplacer l'analyse de la simple attraction des IDE vers le réinvestissement local de la valeur créée par les IDE. Il ne s'agit donc pas d'affirmer que l'innovation financière détermine automatiquement le réinvestissement, mais de montrer comment elle peut en faciliter les conditions de mise en œuvre lorsque l'environnement institutionnel et réglementaire est suffisamment fiable.

La suite de l'article est organisée comme suit. La deuxième section présente la revue de littérature et développe les propositions théoriques relatives au rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices des IDE. La troisième section explique la méthodologie de recherche. La quatrième section expose le cadre conceptuel proposé. Puis la cinquième section discute les apports, les limites et les implications théoriques et pratiques du modèle. Enfin, la conclusion synthétise les principaux enseignements de l'article et propose des pistes pour les recherches futures.

2. Revue de littérature et développement des propositions

2.1. Les bénéfices réinvestis des IDE : d'une composante statistique à une décision stratégique post-implantation

Les investissements directs étrangers sont généralement définis comme une forme d'investissement international par laquelle un investisseur résident d'une économie acquiert un intérêt durable et une influence significative dans une entreprise résidente d'une autre économie (FMI, 2009 ; OCDE, 2008, 2025). Dans les statistiques internationales, ils se composent principalement de trois éléments : les participations au capital, les bénéfices réinvestis et les prêts intra-groupes ou autres instruments de dette entre entités liées (FMI, 2009 ; OCDE, 2008, 2025). Parmi ces composantes, les bénéfices réinvestis occupent une place particulière, car ils ne correspondent pas à un nouveau transfert de capital depuis l'étranger, mais à la part des profits générés localement qui est conservée dans l'entreprise d'investissement direct.

Le FMI définit les bénéfices réinvestis comme la part des bénéfices non distribués de l'entreprise d'investissement direct attribuable à l'investisseur direct (FMI, 2009) : Autrement dit, il s'agit de la fraction des résultats non distribués qui revient économiquement à l'investisseur direct, mais qui n'est pas versée sous forme de dividendes ou de bénéfices rapatriés. Sur le plan statistique, cette composante est enregistrée comme un revenu attribué à l'investisseur direct puis comme un réinvestissement dans l'entreprise d'investissement direct. Cette précision est importante, car les bénéfices réinvestis renvoient à la fois à une convention

comptable des statistiques extérieures, et dans une perspective économique à un signal possible de maintien de richesse créée dans l'économie hôte.

La littérature sur les IDE s'est longtemps concentrée sur l'entrée des firmes multinationales, leurs choix de localisation et les déterminants de l'attractivité des pays d'accueil (Dunning, 1988 ; Dunning & Lundan, 2008 ; CNUCED, 2020). Le paradigme OLI explique l'implantation internationale des firmes à travers les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation (Dunning, 1988). Ce cadre reste essentiel pour comprendre pourquoi une entreprise choisit d'investir dans un pays donné. Toutefois, il éclaire moins directement la décision d'un IDE déjà implanté de conserver ses bénéfices localement plutôt que de les rapatrier vers le pays d'origine.

Dans cette perspective, le réinvestissement des bénéfices peut être considéré comme une décision stratégique post-implantation. Il ne s'agit plus seulement de comprendre pourquoi l'investisseur entre dans le pays, mais pourquoi il choisit d'y maintenir une partie de la valeur générée. Les travaux consacrés à cette composante montrent que les bénéfices réinvestis sont sensibles aux opportunités d'investissement dans le pays d'accueil, à la rentabilité attendue, au cycle de développement de l'IDE et aux conditions macroéconomiques locales (Lundan, 2006 ; Polat, 2017 ; Kosztowniak, 2021 ; Hansen & Wagner, 2022 ; Zélity, 2025). D'autres contributions soulignent également l'importance de la fiscalité, des politiques de rapatriement des profits, de la qualité institutionnelle, des droits de propriété et de l'accès au financement externe dans les arbitrages entre distribution, rapatriement et rétention des bénéfices au sein des entreprises et des groupes multinationaux (Grubert, 1998 ; Desai et al., 2001 ; Oseghale & Nwachukwu, 2010 ; Chakravarty & Xiang, 2011).

Ainsi, les bénéfices réinvestis peuvent être analysés comme une expansion de l'engagement initial. Lorsqu'un IDE réinvestit ses profits, cela peut indiquer que le pays d'accueil demeure un espace crédible pour poursuivre son développement. À l'inverse, un faible niveau de réinvestissement peut traduire une préférence pour le rapatriement des profits, une perception défavorable des conditions locales ou une insuffisance d'opportunités productives. Cette lecture prend une importance particulière dans un contexte de ralentissement de l'investissement mondial, où les politiques publiques ne peuvent plus se limiter à attirer les IDE entrants, mais doivent aussi créer les conditions de leur ancrage durable (Stamm & Vorisek, 2023 ; CNUCED, 2024, 2025).

2.2. L'innovation financière : une condition facilitatrice du réinvestissement dans le pays d'accueil

Dans cet article, l'innovation financière est considérée comme une dimension dynamique du développement financier. Elle ne se confond pas avec le développement financier dans son ensemble, mais elle peut renforcer certaines de ses fonctions : efficacité des paiements, accès au financement, gestion des risques, circulation de l'information financière et réduction des coûts de transaction (Tufano, 2003 ; Frame & White, 2004 ; Lerner & Tufano, 2011).

L'innovation financière désigne la création, l'adaptation ou la diffusion de nouveaux instruments, services, processus, technologies ou institutions financières (Tufano, 2003 ; Lerner & Tufano, 2011 ; Khraisha & Arthur, 2018). Elle peut prendre la forme de paiements

numériques, de services bancaires digitaux, de plateformes fintech, de financement alternatif, de solutions de supply-chain finance, d'outils de gestion de trésorerie ou de dispositifs automatisés d'évaluation du risque (Frame & White, 2004 ; Beck et al., 2016 ; Khraisha & Arthur, 2018 ; FSB, 2019).

La littérature sur le développement financier montre que les systèmes financiers réduisent les coûts d'information et de transaction, facilitent l'allocation du capital, mobilisent l'épargne et soutiennent la gestion des risques (King & Levine, 1993 ; Levine, 1997, 2005). Ils peuvent également améliorer l'accès au crédit et réduire les contraintes financières des entreprises. Cette dimension rejoint les résultats de Chakravarty et Xiang (2011), qui montrent, à partir d'entreprises opérant dans des économies émergentes, que l'accès au financement externe, les droits de propriété, la structure de propriété et la compétitivité de l'entreprise influencent les décisions de réinvestissement des profits. Dans le champ des IDE, Islam et al. (2020) montrent que le développement financier est associé à l'attractivité des IDE, tout en soulignant le rôle conditionnel de la qualité institutionnelle.

Ce raisonnement doit toutefois être mobilisé avec prudence. La littérature existante ne démontre pas directement que l'innovation financière entraîne mécaniquement une hausse des bénéfices réinvestis des IDE. Elle permet plutôt d'identifier des mécanismes plausibles par lesquels un environnement financier plus innovant peut rendre le réinvestissement plus réalisable, mieux organisé et moins risqué pour les investisseurs directs étrangers.

Pour les IDE, l'innovation financière peut améliorer les conditions pratiques du réinvestissement en rendant les transactions plus rapides, en renforçant la visibilité sur les flux financiers, en diversifiant les sources de financement et en améliorant la qualité de l'information disponible. Ces éléments sont importants, car les filiales par exemple opèrent à l'intersection de plusieurs contraintes : besoins de trésorerie locaux, exigences de reporting du groupe, relations bancaires dans le pays d'accueil et arbitrages entre rétention locale des profits et rapatriement vers la société mère. L'innovation financière est donc envisagée ici comme une condition facilitatrice, et non comme un déterminant automatique ou isolé du réinvestissement.

2.3. Discussion critique des approches existantes

La littérature existante présente trois limites principales qui justifient le positionnement de cet article.

Premièrement, les travaux sur les IDE traitent encore souvent l'investissement étranger comme un flux agrégé. Cette approche est utile pour analyser l'attractivité globale d'un pays, mais elle peut masquer les logiques propres aux différentes composantes de l'IDE. Les bénéfices réinvestis ne répondent pas nécessairement aux mêmes déterminants que les apports en capital ou les prêts intra-groupes, car ils reposent sur une décision prise après l'implantation, à partir de profits déjà générés dans le pays d'accueil et non sur un transfert initial de ressources depuis l'étranger (Lundan, 2006 ; Polat, 2017 ; Kosztowniak, 2021 ; Hansen & Wagner, 2022 ; Zélity, 2025).

Deuxièmement, les approches traditionnelles de l'attractivité, notamment le paradigme OLI, expliquent de manière convaincante les décisions d'entrée des firmes multinationales, mais elles sont moins explicites lorsqu'il s'agit d'analyser les décisions financières postérieures à

l'implantation. Or, un pays peut attirer des capitaux étrangers sans nécessairement créer les conditions qui encouragent les IDE à conserver et réutiliser localement leurs profits.

Troisièmement, les travaux sur le développement financier et l'innovation financière montrent que les systèmes financiers peuvent réduire les frictions, améliorer l'allocation du capital et soutenir l'investissement. Toutefois, ils examinent rarement la manière dont ces conditions financières influencent spécifiquement la décision des IDE et des filiales étrangères de réinvestir leurs bénéfices. Les recherches sur l'innovation financière restent principalement centrées sur les banques, les marchés, les fintechs, l'inclusion financière ou la stabilité financière, tandis que leur articulation avec les stratégies financières des filiales étrangères demeure encore limitée (Frame & White, 2004 ; Lerner & Tufano, 2011 ; Beck et al., 2016 ; Khraisha & Arthur, 2018 ; FSB, 2019).

Le manque principal ne réside donc pas dans l'absence de travaux sur les IDE ou sur l'innovation financière pris séparément, mais dans l'articulation limitée entre ces deux champs lorsqu'il s'agit d'expliquer les décisions financières postérieures à l'implantation. Le présent article ne cherche pas à substituer l'innovation financière aux déterminants classiques du réinvestissement, tels que la rentabilité, la fiscalité, la stabilité macroéconomique ou la qualité institutionnelle (Lundan, 2006 ; Polat, 2017 ; Chakravarty & Xiang, 2011). Il propose plutôt de montrer que l'innovation financière peut agir comme une condition opérationnelle qui facilite le passage des bénéfices retenus vers des projets productifs locaux, sous réserve que le cadre institutionnel et réglementaire rende cette innovation fiable, transparente et utilisable par les investissements directs étrangers.

2.4. Réduction des coûts de transaction et mise en œuvre locale du réinvestissement

Le premier mécanisme concerne la réduction des coûts de transaction. Les filiales étrangères par exemple réalisent quotidiennement de nombreuses opérations financières : paiements aux fournisseurs, règlements bancaires, encaissements clients, salaires, transferts internes, déclarations fiscales et opérations avec la société mère. Lorsque ces opérations sont coûteuses, lentes ou peu fiables, elles peuvent alourdir la gestion locale et rendre les projets d'expansion plus difficiles à mettre en œuvre.

La littérature sur le développement financier montre que la réduction des coûts d'information et de transaction constitue l'une des fonctions essentielles du système financier (King & Levine, 1993 ; Levine, 1997, 2005). L'innovation financière peut renforcer cette fonction en améliorant les systèmes de paiement, en digitalisant certaines procédures, en accélérant les règlements et en réduisant les frictions administratives (Tufano, 2003 ; Frame & White, 2004 ; Beck et al., 2016 ; FSB, 2019).

Dans le cas des filiales étrangères, cette réduction des coûts opérationnels peut faciliter le passage des bénéfices retenus vers des projets concrets d'investissement. Une filiale qui bénéficie de moyens de paiement plus efficaces, d'une meilleure traçabilité des opérations et d'une exécution financière plus rapide peut gérer plus facilement un projet d'extension, d'achat d'équipements, de modernisation productive ou de développement commercial. À titre d'illustration, la diffusion des systèmes de paiement numériques, de la banque en ligne ou des plateformes de règlement automatisé peut réduire les délais de paiement entre clients,

fournisseurs et banques. Cette amélioration n'augmente pas directement le profit disponible, mais elle peut réduire les frictions qui freinent la mise en œuvre des projets financés par les bénéfices retenus.

Proposition 1. L'innovation financière peut réduire les coûts de transaction et les frictions opérationnelles, ce qui facilite la mise en œuvre locale du réinvestissement des bénéfices des IDE.

2.5. Gestion des flux de trésorerie et capacité d'expansion locale

Le deuxième mécanisme concerne la gestion des flux de trésorerie. Réinvestir des bénéfices ne signifie pas simplement conserver des profits dans les comptes de la filiale. Le réinvestissement suppose la transformation potentielle de ces profits en projets concrets : extension de capacité, modernisation des équipements, développement de nouveaux produits, amélioration logistique, formation du capital humain ou renforcement du fonds de roulement.

Ces projets exigent une planification financière rigoureuse. Une filiale peut être rentable, mais rencontrer des difficultés de liquidité, de synchronisation entre encaissements et décaissements, ou de prévision de ses besoins financiers. Une entreprise peut ainsi disposer de profits comptables, tout en faisant face à des tensions temporaires de trésorerie liées aux délais de paiement, aux importations d'équipements, aux avances fournisseurs ou aux obligations fiscales.

L'innovation financière peut améliorer cette capacité de planification à travers des outils de banque digitale, des plateformes de gestion de trésorerie, des systèmes de paiement automatisés, des solutions de facturation électronique ou des instruments de suivi des flux financiers (Tufano, 2003 ; Beck et al., 2016 ; Khraisha & Arthur, 2018 ; FSB, 2019). Pour une filiale étrangère, ces outils permettent de mieux synchroniser les dépenses liées à un projet d'extension avec les encaissements prévisionnels. Ils peuvent également faciliter la production d'une information financière plus claire à destination de la société mère, ce qui compte dans les arbitrages internes du groupe. Le mécanisme avancé ici est donc principalement conceptuel : il ne suppose pas que l'innovation financière crée directement le réinvestissement, mais qu'elle améliore les conditions financières et informationnelles dans lesquelles ce réinvestissement peut être décidé et exécuté.

Proposition 2. L'innovation financière peut améliorer la gestion des flux de trésorerie, ce qui renforce la capacité des IDE à planifier et exécuter des projets d'expansion locale.

2.6. Accès aux financements complémentaires et effet de levier des bénéfices réinvestis

Le troisième mécanisme concerne l'accès aux financements complémentaires. Une idée fréquente consiste à considérer que les IDE ou les filiales étrangères qui disposent déjà de bénéfices n'ont pas besoin de financement externe. Cette vision reste limitée. Les projets de réinvestissement peuvent être d'une taille supérieure aux bénéfices disponibles ou nécessiter une combinaison entre ressources internes et externes afin de préserver la liquidité de la filiale, répartir les risques et optimiser la structure financière du projet.

La littérature sur le développement financier montre que les systèmes financiers jouent un rôle central dans la mobilisation de ressources, l'allocation du capital et la réduction des contraintes

de financement (King & Levine, 1993 ; Levine, 1997, 2005). L'innovation financière peut renforcer ce rôle en développant de nouveaux instruments de crédit, des solutions de leasing, des garanties, des mécanismes de supply-chain finance ou des outils numériques d'évaluation du risque (Tufano, 2003 ; Frame & White, 2004 ; Beck et al., 2016 ; FSB, 2019).

Dans le cas des filiales étrangères, les bénéfices réinvestis peuvent servir de base interne au financement d'un projet, mais ils peuvent être complétés par d'autres ressources. Une filiale peut financer une partie d'un projet d'expansion avec ses bénéfices retenus et recourir à un crédit bancaire, à un leasing ou à une facilité de financement pour compléter l'investissement. Des solutions de supply-chain finance peuvent également faciliter le financement du cycle d'exploitation, libérant ainsi une partie de la trésorerie pour des investissements plus productifs.

Proposition 3. L'innovation financière peut faciliter l'accès à des financements complémentaires, permettant aux bénéfices réinvestis de soutenir des projets locaux plus importants.

2.7. Confiance financière et engagement local à long terme

Le quatrième mécanisme concerne la confiance. Le réinvestissement des bénéfices suppose que l'investisseur étranger considère le pays d'accueil comme suffisamment crédible, stable et prévisible pour y maintenir une partie de la valeur créée. Cette confiance dépend de nombreux facteurs : qualité institutionnelle, stabilité macroéconomique, sécurité juridique, transparence réglementaire, efficacité du système financier et capacité du pays à soutenir les activités économiques à long terme (North, 1990 ; Globerman & Shapiro, 2002 ; Dunning & Lundan, 2008 ; Islam et al., 2020 ; Zélity, 2025).

L'innovation financière peut contribuer à cette confiance lorsqu'elle s'inscrit dans un environnement régulé, transparent et sécurisé. Des services financiers modernes, des systèmes de paiement fiables, des plateformes digitales efficaces et des instruments de gestion des risques peuvent améliorer la perception de l'environnement financier local (Tufano, 2003 ; Khraisha & Arthur, 2018 ; FSB, 2019). Pour les filiales étrangères, un système financier moderne peut signaler que le pays d'accueil dispose d'infrastructures adaptées à des opérations plus complexes et à des projets de développement plus ambitieux.

Cependant, cet effet reste conditionnel. L'innovation financière peut également générer des risques si elle est associée à une régulation insuffisante, à des problèmes de cybersécurité, à une faible protection des données ou à une opacité excessive (Lerner & Tufano, 2011 ; Beck et al., 2016 ; FSB, 2019). Ainsi, la confiance financière ne résulte pas uniquement de l'existence de nouveaux instruments ou services financiers ; elle dépend de la capacité du système financier local à offrir un environnement fiable, sécurisé et prévisible pour les décisions de long terme.

Proposition 4. L'innovation financière peut renforcer la confiance dans l'environnement financier du pays d'accueil, ce qui soutient l'engagement local à long terme des IDE.

2.8. Rôle modérateur des institutions et de la régulation financière

La relation entre innovation financière et réinvestissement des bénéfices ne peut être comprise indépendamment du cadre institutionnel dans lequel cette innovation se déploie. Les travaux institutionnalistes montrent que les règles formelles, la sécurité juridique, la qualité de la gouvernance et la prévisibilité des institutions réduisent l'incertitude dans les décisions économiques (North, 1990 ; La Porta et al., 1998). Dans le champ des IDE, la qualité

institutionnelle influence également la capacité d'un pays à attirer, retenir et ancrer les investissements étrangers (Globerman & Shapiro, 2002 ; Dunning & Lundan, 2008 ; Islam et al., 2020).

Plus directement, Oseghale et Nwachukwu (2010) montrent que la qualité institutionnelle du pays d'accueil peut influencer les décisions de réinvestissement des multinationales américaines. Polat (2017), Hansen et Wagner (2022) et Zélity (2025) soulignent également l'intérêt d'analyser les bénéfices réinvestis comme une composante spécifique des IDE, sensible aux conditions macroéconomiques, institutionnelles et financières du pays d'accueil. Ces travaux ne démontrent pas directement l'effet de l'innovation financière sur le réinvestissement, mais ils soutiennent l'idée que les bénéfices réinvestis ne peuvent pas être réduits à une simple composante comptable des flux d'IDE.

La régulation financière joue ici un rôle spécifique. Lorsque les innovations financières sont encadrées par une supervision prudente, une protection des données, des dispositifs de cybersécurité et des règles de conformité stables, elles peuvent soutenir la confiance des investisseurs étrangers. À l'inverse, une innovation financière mal régulée peut accroître les risques opérationnels et réduire l'effet positif attendu des mécanismes précédemment identifiés (Lerner & Tufano, 2011 ; Beck et al., 2016 ; FSB, 2019).

Proposition 5. La qualité institutionnelle et la régulation financière sont susceptibles de modérer la relation entre l'innovation financière et le réinvestissement des bénéfices des IDE.

3. Méthodologie de recherche

Cette recherche adopte une démarche conceptuelle fondée sur une revue analytique et intégrative de la littérature. Ce choix est approprié lorsque l'objectif n'est pas de tester empiriquement une relation déjà établie, mais de clarifier un objet encore peu structuré, d'articuler plusieurs corpus théoriques et de formuler des propositions de recherche cohérentes (Webster & Watson, 2002 ; Torraco, 2005 ; Snyder, 2019 ; Jaakkola, 2020). Dans le cadre du présent article, il s'agit d'élaborer un cadre conceptuel reliant l'innovation financière dans le pays d'accueil au réinvestissement des bénéfices des IDE.

La sélection des sources a été organisée autour de quatre corpus complémentaires : les définitions statistiques des IDE et des bénéfices réinvestis (FMI, 2009 ; OCDE, 2008, 2025), les travaux sur les IDE, les firmes multinationales et les décisions postérieures à l'implantation, la littérature sur le développement financier et l'innovation financière, ainsi que les contributions relatives aux institutions et à la régulation financière. Les références ont été retenues selon leur capacité à définir les concepts centraux, à soutenir les mécanismes proposés et à éclairer le manque théorique identifié.

L'analyse a suivi une logique de raisonnement par mécanismes. Nous n'avons pas supposé un effet direct et automatique de l'innovation financière sur le réinvestissement des bénéfices des IDE. Nous avons plutôt identifié quatre canaux par lesquels elle peut faciliter ce processus : la réduction des coûts de transaction, l'amélioration de la gestion des flux de trésorerie, l'accès aux financements complémentaires et le renforcement de la confiance financière. La qualité institutionnelle et la régulation financière sont intégrées comme conditions modératrices, car elles peuvent renforcer ou limiter la crédibilité et l'efficacité de ces mécanismes.

Cette démarche vise à construire un cadre conceptuel raisonné, destiné à structurer un champ encore peu exploré et à préparer de futures recherches empiriques fondées sur des données d'entreprises, des enquêtes auprès des entreprises d'investissement étranger, des entretiens ou des analyses macroéconomiques des bénéfices réinvestis des IDE.

4. Cadre conceptuel

À partir de la revue de littérature, nous proposons un cadre conceptuel qui articule l'innovation financière, les mécanismes facilitateurs du réinvestissement et le rôle conditionnel de la qualité institutionnelle et de la régulation financière. L'objectif n'est pas de présenter l'innovation financière comme un déterminant automatique du réinvestissement des bénéfices des IDE, mais comme une condition susceptible de faciliter la transformation des bénéfices retenus en projets locaux, lorsque l'environnement institutionnel et réglementaire du pays d'accueil est suffisamment fiable.

Le modèle repose sur trois niveaux d'analyse. Le premier correspond à l'innovation financière dans le pays d'accueil, appréhendée comme une dimension dynamique du développement financier. Le deuxième regroupe les mécanismes facilitateurs à travers lesquels cette innovation peut soutenir le réinvestissement : réduction des coûts de transaction, amélioration de la gestion des flux de trésorerie, accès aux financements complémentaires et renforcement de la confiance financière. Le troisième niveau correspond au réinvestissement des bénéfices des IDE, entendu comme la part des bénéfices non distribués attribuable à l'investisseur direct et susceptible de soutenir des activités, capacités productives ou projets futurs dans le pays d'accueil. Enfin, la qualité institutionnelle et la régulation financière sont intégrées comme variable modératrice, dans la mesure où elles conditionnent la capacité de l'innovation financière à produire des effets favorables.

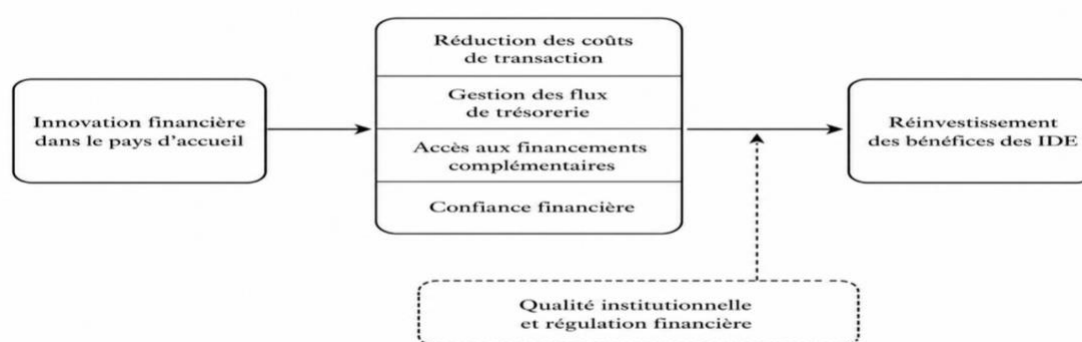
Tableau 1 : Synthèse du cadre conceptuel proposé

Dimension du modèle	Rôle dans le cadre conceptuel	Interprétation
Innovation financière dans le pays d'accueil	Variable explicative	Elle renvoie aux nouveaux instruments, services, technologies et processus financiers susceptibles d'améliorer les conditions opérationnelles et financières des IDE.
Réduction des coûts de transaction	Mécanisme facilitateur	Elle permet de réduire les frictions liées aux paiements, aux règlements, aux opérations bancaires et aux procédures financières locales.
Gestion des flux de trésorerie	Mécanisme facilitateur	Elle améliore la capacité des IDE à planifier leurs encaissements, décaissements et besoins de financement liés aux projets locaux.
Accès aux financements complémentaires	Mécanisme facilitateur	Il permet de combiner les bénéfices retenus avec d'autres ressources financières, telles que le crédit, le leasing, les garanties ou les solutions de financement du cycle d'exploitation.

Confiance financière	Mécanisme facilitateur	Elle renforce la perception d'un environnement financier local fiable, moderne et adapté aux besoins des IDE.
Réinvestissement des bénéfices des IDE	Variable dépendante	Il traduit la part des bénéfices non distribués attribuable à l'investisseur direct, susceptible de soutenir l'ancrage local des IDE.
Qualité institutionnelle et régulation financière	Variable modératrice	Elles conditionnent la relation entre l'innovation financière, les mécanismes facilitateurs et le réinvestissement effectif des bénéfices des IDE.

Source : réalisé par l'autrice à partir de la revue de littérature

Figure 1 : Cadre conceptuel du rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices des IDE



Source : réalisé par l'autrice à partir de la revue de littérature - Note : la flèche en pointillés indique que la qualité institutionnelle et la régulation financière modèrent la relation entre les mécanismes facilitateurs et le réinvestissement des bénéfices des IDE.

Sur cette base, le cadre conceptuel permet de formuler les propositions suivantes :

Proposition 1. L'innovation financière peut réduire les coûts de transaction et les frictions opérationnelles, ce qui facilite la mise en œuvre locale du réinvestissement des bénéfices des IDE.

Proposition 2. L'innovation financière peut améliorer la gestion des flux de trésorerie, ce qui renforce la capacité des IDE à planifier et exécuter des projets d'expansion locale.

Proposition 3. L'innovation financière peut faciliter l'accès à des financements complémentaires, permettant aux bénéfices réinvestis de soutenir des projets locaux plus importants.

Proposition 4. L'innovation financière peut renforcer la confiance dans l'environnement financier du pays d'accueil, ce qui soutient l'engagement local à long terme des IDE.

Proposition 5. La qualité institutionnelle et la régulation financière sont susceptibles de modérer la relation entre l'innovation financière et le réinvestissement des bénéfices des IDE.

5. Discussion

L'objectif de cet article était de proposer un cadre conceptuel permettant d'analyser le rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices générés par les investissements directs étrangers (IDE) installés dans le pays d'accueil. L'intérêt de cette réflexion ne réside pas dans l'ajout mécanique d'un nouveau déterminant aux modèles existants de l'IDE, mais dans un déplacement du regard analytique : nous passons de la question de l'entrée de l'investisseur étranger à celle de son ancrage après l'implantation. Cette distinction est centrale, car un pays peut attirer des IDE sans nécessairement créer les conditions qui incitent les IDE déjà présents à conserver et réutiliser localement une partie de leurs bénéfices.

Notre cadre prolonge les approches classiques de l'IDE tout en soulignant leurs limites lorsqu'il s'agit d'expliquer les décisions financières postérieures à l'implantation. Le paradigme OLI demeure un cadre fondamental pour comprendre l'internationalisation des firmes multinationales, à travers les avantages de propriété, de localisation et d'internalisation (Dunning, 1988 ; Dunning & Lundan, 2008). Toutefois, ce cadre explique plus directement la décision d'entrer dans un pays que la décision de maintenir localement les profits générés après l'implantation. Les avantages de localisation peuvent donc justifier l'installation initiale d'un IDE, sans garantir que l'investisseur choisira de réinvestir ses bénéfices plutôt que de les rapatrier vers la société mère.

Cette distinction conduit à ne pas traiter les IDE comme un flux homogène. Les bénéfices réinvestis se distinguent des apports en capital et des prêts intra-groupes par leur temporalité et par leur logique décisionnelle. Ils interviennent après l'implantation, à partir de profits déjà générés dans l'économie hôte. Ils dépendent donc à la fois de la performance de la filiale, des perspectives du pays d'accueil et des arbitrages internes du groupe multinational. En ce sens, notre analyse rejoint les travaux qui considèrent les bénéfices réinvestis comme une composante spécifique des IDE, sensible aux conditions économiques, institutionnelles et financières du pays d'accueil (Lundan, 2006 ; Polat, 2017 ; Kosztowniak, 2021 ; Hansen & Wagner, 2022 ; Zélity, 2025). Elle s'en distingue toutefois en insistant sur la dimension opérationnelle du réinvestissement : il ne suffit pas que les profits soient retenus ; encore faut-il que l'environnement local permette leur transformation en projets, capacités ou activités nouvelles.

Cette lecture doit néanmoins rester prudente. Les bénéfices réinvestis ne doivent pas être assimilés automatiquement à un investissement productif immédiat. Ils constituent d'abord une composante statistique des IDE, correspondant à la part des bénéfices non distribués attribuable à l'investisseur direct. Leur interprétation comme signal d'ancrage local est donc pertinente, mais elle n'est pas automatique. Une entreprise peut conserver des bénéfices pour financer son développement, mais aussi pour des raisons de liquidité, de fiscalité, de gestion bilancielle ou de stratégie intra-groupe. Cette prudence est importante pour éviter de surestimer la portée économique immédiate des bénéfices réinvestis.

Dans ce cadre, l'innovation financière est interprétée comme une condition facilitatrice plutôt que comme une cause directe du réinvestissement. Une lecture déterministe serait fragile : rien ne permet d'affirmer qu'un environnement financier plus innovant entraîne automatiquement une hausse des bénéfices réinvestis des IDE. L'innovation financière peut améliorer les

conditions dans lesquelles les filiales organisent leurs paiements, leur trésorerie, leur accès au financement et leur gestion des risques, mais elle ne crée pas à elle seule les opportunités productives ni la volonté stratégique de la maison mère de maintenir les profits dans le pays d'accueil. Notre contribution consiste donc à situer l'innovation financière au niveau des mécanismes de facilitation, et non au niveau d'une causalité directe.

Le premier mécanisme, la réduction des coûts de transaction, illustre cette logique. Les travaux sur le développement financier montrent que les systèmes financiers réduisent les coûts d'information et de transaction, facilitent l'allocation du capital et soutiennent l'activité économique (King & Levine, 1993 ; Levine, 1997, 2005). Appliqué aux filiales étrangères, cet argument signifie que des paiements plus rapides, des règlements plus fiables et une meilleure traçabilité financière peuvent faciliter l'exécution locale des projets. Toutefois, cette réduction des coûts ne garantit pas le réinvestissement : elle rend seulement sa mise en œuvre moins coûteuse et plus praticable lorsque la filiale dispose déjà d'opportunités productives et d'une marge d'autonomie suffisante.

Le deuxième mécanisme, relatif à la gestion des flux de trésorerie, permet de nuancer davantage l'analyse. Une filiale peut être rentable tout en faisant face à des tensions de liquidité, à des délais d'encaissement ou à des besoins de financement liés au cycle d'exploitation. Les outils financiers innovants peuvent améliorer la prévisibilité des flux et la qualité de l'information financière disponible. Cependant, leur effet dépend de leur appropriation par la filiale, de ses compétences internes et du degré d'autonomie dont elle dispose vis-à-vis de la société mère. L'innovation financière ne transforme donc pas automatiquement les profits retenus en investissement local ; elle améliore plutôt les conditions de planification et d'exécution de cette transformation.

Le troisième mécanisme, l'accès aux financements complémentaires, introduit une tension importante. D'un côté, l'innovation financière peut renforcer l'effet de levier des bénéfices retenus en permettant de les combiner avec du crédit, du leasing, des garanties ou des solutions de financement du cycle d'exploitation. Cette logique est cohérente avec la littérature sur le rôle du système financier dans la mobilisation des ressources et la réduction des contraintes de financement (King & Levine, 1993 ; Levine, 1997, 2005). D'un autre côté, un meilleur accès au financement externe peut aussi permettre à une filiale de financer ses projets par dette locale tout en rapatriant davantage de bénéfices vers la société mère. Ce mécanisme est donc ambivalent : il peut soutenir le réinvestissement, mais il peut également offrir une alternative à la rétention locale des profits. Cette ambivalence montre que les stratégies financières intra-groupe doivent être intégrées dans l'analyse du réinvestissement.

Le quatrième mécanisme, la confiance financière, est probablement le plus étroitement lié à la qualité institutionnelle. L'innovation financière peut renforcer la perception d'un environnement financier moderne, sécurisé et adapté aux besoins des entreprises. Toutefois, elle peut aussi produire l'effet inverse lorsqu'elle accroît la complexité, l'opacité ou les risques opérationnels. Les travaux sur l'innovation financière soulignent précisément cette ambivalence : elle peut améliorer l'efficacité des marchés et des services financiers, mais elle peut également générer de nouveaux risques lorsque son encadrement est insuffisant (Lerner & Tufano, 2011 ; Beck et al., 2016 ; Financial Stability Board, 2019). Dans le cas des filiales

étrangères, cette ambivalence est décisive : un système financier innovant, mais mal régulé, peut réduire la confiance au lieu de la renforcer.

C'est pourquoi la qualité institutionnelle et la régulation financière occupent une place modératrice dans notre cadre conceptuel. Les institutions ne sont pas seulement un déterminant général de l'attractivité des IDE ; elles conditionnent aussi la capacité de l'innovation financière à produire des effets favorables. Les travaux institutionnalistes montrent que les règles, la sécurité juridique et la prévisibilité des institutions réduisent l'incertitude dans les décisions économiques (North, 1990 ; La Porta et al., 1998). Dans le champ des IDE, la qualité institutionnelle influence également la capacité des pays à attirer, retenir et ancrer les investissements étrangers (Globerman & Shapiro, 2002 ; Oseghale & Nwachukwu, 2010 ; Islam et al., 2020). Notre cadre va dans ce sens, mais il précise que les institutions ne jouent pas uniquement un rôle direct : elles influencent aussi l'efficacité même des mécanismes associés à l'innovation financière.

Cette analyse a plusieurs implications pour les politiques publiques. Elle suggère d'abord que les politiques d'IDE ne devraient pas se limiter à l'attraction de nouveaux capitaux. Dans un contexte de ralentissement de l'investissement mondial, l'enjeu est aussi de créer les conditions qui encouragent les investissements étrangers déjà implantés à approfondir leur engagement local (Stamm & Vorisek, 2023 ; CNUCED, 2024, 2025). Cela suppose de dépasser une approche centrée principalement sur les incitations fiscales ou les coûts d'implantation. Les incitations fiscales peuvent influencer certains arbitrages, mais elles ne suffisent pas nécessairement à encourager le réinvestissement si les filiales font face à des contraintes de financement, à une faible qualité des services financiers ou à une incertitude réglementaire.

La discussion invite également à nuancer l'idée selon laquelle la modernisation financière serait toujours favorable aux investisseurs étrangers. Les infrastructures financières modernes, les paiements numériques, les fintechs ou les outils automatisés de gestion financière peuvent constituer des leviers utiles pour les filiales étrangères. Toutefois, leur contribution au réinvestissement dépend de leur fiabilité, de leur sécurité et de leur intégration dans un cadre réglementaire crédible. Les pays d'accueil ne doivent donc pas seulement encourager l'innovation financière ; ils doivent aussi veiller à sa supervision, à la protection des données, à la cybersécurité et à la stabilité des règles applicables.

Sur le plan théorique, l'article contribue à rapprocher deux champs de littérature encore insuffisamment articulés : celui des bénéfices réinvestis des IDE et celui de l'innovation financière. Cette articulation permet de mieux comprendre les décisions postérieures à l'implantation, souvent moins étudiées que les décisions d'entrée. Toutefois, la contribution reste conceptuelle. Les propositions formulées ne doivent donc pas être interprétées comme des résultats empiriques, mais comme des relations théoriques à tester. Cette limite n'affaiblit pas le cadre proposé ; elle en précise plutôt le statut scientifique.

Plusieurs limites doivent être reconnues. Premièrement, l'innovation financière est une notion hétérogène. Les paiements numériques, les services bancaires digitaux, le leasing, les solutions de supply-chain finance ou les outils automatisés d'évaluation du risque ne produisent pas nécessairement les mêmes effets sur les filiales étrangères. Deuxièmement, les bénéfices réinvestis ne reflètent pas toujours une décision d'investissement productif immédiat ; ils peuvent aussi répondre à des considérations comptables, fiscales, financières ou intra-groupe.

Troisièmement, le cadre proposé ne prend pas pleinement en compte les différences sectorielles, alors que les besoins financiers d'une filiale industrielle, bancaire, commerciale ou technologique peuvent varier fortement. Enfin, les politiques de la maison mère en matière de dividendes, de fiscalité internationale, de change et d'allocation du capital entre filiales peuvent fortement influencer les décisions de réinvestissement.

Les recherches futures pourraient tester empiriquement les propositions formulées dans cet article, à partir de données d'entreprises, d'enquêtes auprès de filiales étrangères ou d'entretiens avec des responsables financiers et dirigeants de filiales. Elles pourraient également distinguer les formes d'innovation financière selon leur fonction : paiement, financement, gestion de trésorerie, évaluation du risque ou information financière. Une telle démarche permettrait de déterminer si l'innovation financière agit principalement comme un levier opérationnel, comme un facteur de confiance, comme un instrument de financement complémentaire ou comme une combinaison de ces mécanismes dans les décisions de réinvestissement des bénéfices des IDE.

Conclusion

Cet article avait pour objectif de proposer un cadre conceptuel permettant d'analyser le rôle de l'innovation financière dans le réinvestissement des bénéfices générés par les IDE dans le pays d'accueil. En déplaçant l'analyse de la phase d'attractivité vers celle de l'après-implantation, nous avons montré que les bénéfices réinvestis ne constituent pas seulement une composante statistique des IDE, mais peuvent également être interprétés comme un indicateur d'ancrage local des investisseurs étrangers.

Le cadre proposé suggère que l'innovation financière peut faciliter le réinvestissement à travers plusieurs mécanismes : la réduction des coûts de transaction, l'amélioration de la gestion des flux de trésorerie, l'accès à des financements complémentaires et le renforcement de la confiance financière. Toutefois, cette relation demeure conditionnelle. L'innovation financière ne peut favoriser durablement le réinvestissement que lorsqu'elle s'inscrit dans un environnement institutionnel fiable, transparent et suffisamment régulé. À l'inverse, une innovation mal encadrée peut accroître les risques opérationnels et renforcer l'incitation au rapatriement des profits.

Sur le plan théorique, l'article contribue à rapprocher deux champs encore peu articulés : la littérature sur les bénéfices réinvestis des IDE et celle sur l'innovation financière. Il propose ainsi une lecture plus dynamique du développement financier, en montrant que celui-ci peut influencer non seulement l'entrée des capitaux étrangers, mais aussi leur maintien et leur approfondissement dans le pays d'accueil. Sur le plan des politiques publiques, cette réflexion souligne que l'attraction des IDE doit être complétée par des conditions financières, institutionnelles et réglementaires favorables à l'engagement durable des investissements directs étrangers déjà implantés.

Cette recherche présente néanmoins certaines limites. Son caractère conceptuel appelle une validation empirique ultérieure, notamment à partir de données d'entreprises, d'enquêtes auprès des entreprises d'investissement direct étranger ou d'entretiens avec des dirigeants et responsables financiers. Les recherches futures pourraient également distinguer les effets des différentes formes d'innovation financière selon les secteurs et la taille de l'entreprise

d'investissement direct étranger. Une telle perspective permettrait de mieux identifier les conditions dans lesquelles l'innovation financière devient un véritable levier d'ancrage des IDE dans le pays d'accueil.

References

- Beck, T., Chen, T., Lin, C., & Song, F. M. (2016). Financial innovation: The bright and the dark sides. *Journal of Banking & Finance*, 72, 28–51. <https://doi.org/10.1016/j.jbankfin.2016.06.012>
- Chakravarty, S., & Xiang, M. (2011). Determinants of profit reinvestment by small businesses in emerging economies. *Financial Management*, 40(3), 553–590. <https://doi.org/10.1111/j.1755-053X.2011.01153.x>
- Desai, M. A., Foley, C. F., & Hines, J. R., Jr. (2001). Repatriation taxes and dividend distortions. *National Tax Journal*, 54(4), 829–851. <https://doi.org/10.17310/ntj.2001.4.09>
- Dunning, J. H. (1988). The eclectic paradigm of international production: A restatement and some possible extensions. *Journal of International Business Studies*, 19(1), 1–31. <https://doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8490372>
- Dunning, J. H., & Lundan, S. M. (2008). *Multinational enterprises and the global economy* (2nd ed.). Edward Elgar Publishing.
- Financial Stability Board. (2019). *FinTech and market structure in financial services: Market developments and potential financial stability implications*. <https://www.fsb.org/2019/02/fintech-and-market-structure-in-financial-services-market-developments-and-potential-financial-stability-implications/>
- Frame, W. S., & White, L. J. (2004). Empirical studies of financial innovation: Lots of talk, little action? *Journal of Economic Literature*, 42(1), 116–144. <https://doi.org/10.1257/002205104773558065>
- Globerman, S., & Shapiro, D. (2002). Global foreign direct investment flows: The role of governance infrastructure. *World Development*, 30(11), 1899–1919. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(02\)00110-9](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(02)00110-9)
- Grubert, H. (1998). Taxes and the division of foreign operating income among royalties, interest, dividends and retained earnings. *Journal of Public Economics*, 68(2), 269–290. [https://doi.org/10.1016/S0047-2727\(97\)00077-7](https://doi.org/10.1016/S0047-2727(97)00077-7)
- Hansen, E., & Wagner, R. (2022). The reinvestment by multinationals as a capital flow: Crises, imbalances, and the cash-based current account. *Journal of International Money and Finance*, 124, Article 102615. <https://doi.org/10.1016/j.jimonfin.2022.102615>
- International Monetary Fund. (2009). *Balance of payments and international investment position manual* (6th ed.).
- Islam, M. A., Khan, M. A., Popp, J., Sroka, W., & Oláh, J. (2020). Financial development and foreign direct investment—The moderating role of quality institutions. *Sustainability*, 12(9), Article 3556. <https://doi.org/10.3390/su12093556>
- Jaakkola, E. (2020). Designing conceptual articles: Four approaches. *AMS Review*, 10(1–2), 18–26. <https://doi.org/10.1007/s13162-020-00161-0>

- Khraisha, T., & Arthur, K. (2018). Can we have a general theory of financial innovation processes? A conceptual review. *Financial Innovation*, 4, Article 4. <https://doi.org/10.1186/s40854-018-0088-y>
- King, R. G., & Levine, R. (1993). Finance, entrepreneurship and growth: Theory and evidence. *Journal of Monetary Economics*, 32(3), 513–542. [https://doi.org/10.1016/0304-3932\(93\)90028-E](https://doi.org/10.1016/0304-3932(93)90028-E)
- Kosztowniak, A. (2021). Reinvestment of earnings in Polish FDI inflows. *Acta Oeconomica*, 71(3), 465–485. <https://doi.org/10.1556/032.2021.00023>
- La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., Shleifer, A., & Vishny, R. W. (1998). Law and finance. *Journal of Political Economy*, 106(6), 1113–1155. <https://doi.org/10.1086/250042>
- Lerner, J., & Tufano, P. (2011). The consequences of financial innovation: A counterfactual research agenda. *Annual Review of Financial Economics*, 3, 41–85. <https://doi.org/10.1146/annurev.financial.050808.114326>
- Levine, R. (1997). Financial development and economic growth: Views and agenda. *Journal of Economic Literature*, 35(2), 688–726. <https://www.jstor.org/stable/2729790>
- Levine, R. (2005). Finance and growth: Theory and evidence. In P. Aghion & S. N. Durlauf (Eds.), *Handbook of economic growth* (Vol. 1A, pp. 865–934). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S1574-0684\(05\)01012-9](https://doi.org/10.1016/S1574-0684(05)01012-9)
- Lundan, S. M. (2006). Reinvested earnings as a component of FDI: An analytical review of the determinants of reinvestment. *Transnational Corporations*, 15(3), 33–64. <https://digitallibrary.un.org/record/597100>
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
- Organisation for Economic Co-operation and Development. (2008). *OECD benchmark definition of foreign direct investment 2008: Fourth edition*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/9789264045743-en>
- Organisation for Economic Co-operation and Development. (2025). *OECD benchmark definition of foreign direct investment* (5th ed.). OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/7f05c0a3-en>
- Oseghale, B. D., & Nwachukwu, O. C. (2010). Effect of the quality of host country institutions on reinvestment by United States multinationals: A panel data analysis. *International Journal of Management*, 27(3), 497–510.
- Polat, B. (2017). Determinants of reinvested earnings as a component of foreign direct investment. *Ekonomi ve Yönetim Araştırmaları Dergisi*, 6(1), 24–45. <https://dergipark.org.tr/en/pub/eyad/issue/57408/813631>
- Snyder, H. (2019). Literature review as a research methodology: An overview and guidelines. *Journal of Business Research*, 104, 333–339. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2019.07.039>
- Stamm, K. K., & Vorisek, D. L. (2023). *The global investment slowdown: Challenges and policies* (Policy Research Working Paper No. 10364). World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/99b4d037-0e7b-4b91-a06e-567461dafda3>
- Torraco, R. J. (2005). Writing integrative literature reviews: Guidelines and examples. *Human Resource Development Review*, 4(3), 356–367. <https://doi.org/10.1177/1534484305278283>

Tufano, P. (2003). Financial innovation. In G. M. Constantinides, M. Harris, & R. M. Stulz (Eds.), *Handbook of the economics of finance* (Vol. 1A, pp. 307–335). Elsevier.
[https://doi.org/10.1016/S1574-0102\(03\)01010-0](https://doi.org/10.1016/S1574-0102(03)01010-0)

United Nations Conference on Trade and Development. (2020). *World investment report 2020: International production beyond the pandemic*. United Nations.
<https://unctad.org/publication/world-investment-report-2020>

United Nations Conference on Trade and Development. (2024). *World investment report 2024: Investment facilitation and digital government*. United Nations.
<https://unctad.org/publication/world-investment-report-2024>

United Nations Conference on Trade and Development. (2025). *World investment report 2025: International investment in the digital economy*. United Nations.
<https://unctad.org/publication/world-investment-report-2025>

Webster, J., & Watson, R. T. (2002). Analyzing the past to prepare for the future: Writing a literature review. *MIS Quarterly*, 26(2), xiii–xxiii. <https://www.jstor.org/stable/4132319>

Zélity, B. (2025). The determinants of FDI reinvestment rates. *Open Economies Review*, 36(2), 431–465. <https://doi.org/10.1007/s11079-024-09763-8>